

Lettre de mission du Premier ministre

Le Premier Ministre

- 9 8 3 / 2 1 SG

Paris, le - 1 SEP. 2021

Madame la députée, *Chloé Florye*

En septembre 2015, les 193 États membres de l'organisation des Nations unies ont adopté l'Agenda 2030, qui établit le nouveau référentiel universel de développement durable au travers de 17 objectifs. L'Agenda 2030 structure une approche globale de la transformation de nos sociétés, en précisant un ensemble de cibles (169) et d'indicateurs (243 à l'échelle internationale). Cette démarche permet de suivre et attester des avancées réalisées par chaque pays et par la communauté internationale.

L'Agenda 2030 met l'accent sur le rôle des États tout comme sur celui de l'ensemble des parties prenantes (entreprises, collectivités, associations, secteur de la recherche et de l'enseignement...) pour l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) et de leurs cibles.

Depuis 6 ans, en France, le référentiel universel des ODD a gagné en notoriété et il est utilisé par un nombre croissant de parties prenantes. Il est notamment fortement mobilisé par la communauté éducative qui y trouve un vecteur permettant de dépasser les approches strictement disciplinaires et de fournir aux jeunes un cadre de réflexion sur l'ensemble des problématiques sociétales. Plusieurs collectifs d'acteurs, d'entreprises, d'associations ou de collectivités structurent un important travail de sensibilisation et de mobilisation en faveur de l'Agenda 2030. Chaque année, l'anniversaire de l'adoption de l'Agenda 2030 donne l'occasion de repérer de nouveaux acteurs engagés en ce sens. On peut constater une forte émulation entre acteurs qui se disent prêts à coopérer et à travailler ensemble et qui souhaitent voir s'instaurer des cadres collectifs de réflexion et de mobilisation.

Les parlementaires, de leur côté, ont acté l'importance de ce référentiel dans le cadre de la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, plus particulièrement son article 3. D'autres propositions visant à inscrire ce référentiel dans la loi ont été étudiées et largement débattues lors des discussions sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Ces débats, auxquels vous avez contribué, traduisent des avancées dans la société française dont je me félicite.

.../...

Madame Florence PROVENDIER
Députée
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS



La France s'est engagée dans cet Agenda 2030 en co-construisant sa feuille de route avec les acteurs et en instituant celle-ci comme nouvelle stratégie nationale de développement durable. Celle-ci met l'accent sur 6 enjeux transversaux : inégalités, nouveaux modèles économiques sobres en ressources, apprentissage tout au long de la vie, santé et agriculture, innovation et participation dans les territoires et enfin relations internationales.

L'appropriation du référentiel et surtout sa mise en œuvre suscitent cependant encore des interrogations. Les cibles et indicateurs sont valables à l'échelle des nations mais sont parfois difficiles à décliner aux différentes échelles d'action et pour chaque acteur. L'Agenda 2030 est à la fois un programme ambitieux par sa globalité nécessitant la mobilisation de tous mais aussi un défi quant à son appropriation par l'ensemble des acteurs. La capacité de ceux-ci à construire des programmes d'actions concrets en référence aux ODD et à mesurer leurs impacts reste à ce stade limitée. Le référentiel est souvent utilisé de manière partielle par les parties prenantes les plus impliquées, chacune se retrouvant engagée en faveur d'un ou de quelques ODD, mais plus rarement en prenant en compte la portée d'ensemble du dispositif.

L'enjeu d'un partenariat multi-acteurs, structuré, tourné vers l'action et pérenne, pour atteindre les ODD, reste donc posé.

Dans le même temps, d'autres pays font état d'expériences intéressantes pour renforcer l'appropriation des ODD par les parties prenantes. Ainsi dès 2017, la Finlande a adopté un plan national de mise en œuvre de l'Agenda 2030, élaboré dans le cadre d'une coopération entre tous les ministères, la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire. Une Commission nationale du développement durable permet que toutes les parties prenantes soient représentées. Elle a obtenu un statut permanent, et son mandat a été élargi à la mise en place d'un système de suivi. De plus, de nouvelles ressources humaines ont été affectées par le bureau du Premier ministre à la mise en œuvre du plan.

Autre cas, en juin 2018, le gouvernement espagnol avait positionné l'Agenda 2030 parmi les priorités de sa politique étrangère. Conformément à son plan d'actions pour le développement durable présenté à New York en juillet 2018, la gouvernance de l'Agenda reposait sur la création d'un Haut-commissariat pour l'Agenda 2030, d'un Conseil consultatif pour le développement durable, sur la coordination entre les trois niveaux de l'administration publique et sur la mise en place d'une commission mixte Congrès-Sénat pour le suivi.

Au regard de ces éléments, je souhaite vous confier la mission de proposer des éléments de structuration du mouvement autour des ODD, de mobilisation des acteurs et de construction de coalitions sur les enjeux stratégiques de la France afin de renforcer la mise en œuvre de la feuille de route de la France.

À cet effet, vous interrogerez les acteurs de la société civile française (associations, collectivités territoriales, entreprises, « think-tanks ») impliqués dans les ODD, ainsi que les collectifs ou les organisations nationales représentatives de ces secteurs. Vous vous appuierez sur des cas inspirants d'autres États européens, pour identifier les conditions nécessaires pour réussir la structuration de mouvements multi-acteurs autour des ODD, notamment par une bonne articulation des gouvernements et de la société civile.

Vos propositions pourront être mobilisées pour nourrir une revue nationale volontaire que la France présenterait dans le cadre du forum politique de haut niveau sur le développement durable. Elles renforceront le bilan de la France pour le prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement en septembre 2023.



3.

Pour conduire l'ensemble de vos travaux, vous bénéficierez de l'appui des services du ministère de la transition écologique et en particulier du Commissariat général au développement durable.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Mme Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique.

Je souhaite pouvoir disposer d'un rapport d'étape à la fin du mois de novembre 2021 et de votre rapport final au plus tard six mois après votre nomination.

Je vous prie d'agrérer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.

Très amicalement

Jean CASTEX

